

DE00022.06-2024
République Française
Département de l'Isère

Membres En exercice :	23
Présents :	15
Absents :	8
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 4 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2024

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Alexandre BOITTIAUX, Marilyn SERRANO, Guillaume LIAUZUN, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO (arrivée 19h17).

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Chloé VIAL (pouvoir à G. LIAUZUN), Sylvain JUPPET (pouvoir à V. LIENARD), Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX),

Absents : Mesdames, Messieurs : Bruno GENEVAY, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVANAZ, Laurent BUISSON.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – CREATION D'UN PARVIS SUITE A LA REHABILITATION DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que pour optimiser la gestion du Budget Communal, maintenir l'équilibre financier et afin de réaliser les opérations d'investissement, il est nécessaire de demander des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le besoin de la Commune d'obtenir des subventions pour mener à bien ces opérations d'investissement,

Considérant la nécessité de réaliser un parvis suite à la réhabilitation de la Mairie,

Entendu Madame le Maire qui expose que concernant le dossier ci-dessous, la Commune a déposé un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la Dotation Territoriale:

- Création d'un parvis à la Mairie de Passins - Arandon-Passins pour un montant estimatif de 158 241,78€ H.T soit une subvention estimative de 39 560,00€ de 25% et un autofinancement prévisionnel de 118 681,78€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi de subvention pour le dossier suivant :

- Création d'un parvis à la Mairie de Passins – Arandon-Passins pour un montant estimatif de 158 241,78€ H.T soit une subvention estimative de 39 560,00€ de 25% et un autofinancement prévisionnel de 118 681,78€ HT.

CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Véronique GROS

Le Maire,
SANDRIN Maria

